

Répertoire des mesures d'aide utiles au secteur bioalimentaire, par enjeu (COVID-19)

**Préparé par la Table sectorielle en économie et gestion
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

Dernière mise à jour : 15 juin 2020

Mise en garde

Ce document présente une classification, par enjeu, des mesures d'aide visant les entreprises bioalimentaires dans le contexte de la COVID-19. Seules les mesures jugées les plus pertinentes pour les défis actuels du secteur bioalimentaire y sont énumérées. Le lecteur y trouvera également des adresses de sites Internet utiles de même que des précisions quant aux organisations à consulter pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir de l'information sur l'ensemble des programmes annoncés par les gouvernements du Canada et du Québec pour les entreprises et les particuliers, on peut se référer aux ressources (téléphoniques ou Web) présentées à la fin de ce document.

Il est possible que le total de l'aide financière obtenue directement ou indirectement des ministères ou des organismes gouvernementaux (fédéraux et provinciaux), de leurs sociétés d'État ou des entités municipales, relativement à un même projet, ne puisse excéder les pourcentages d'aide prévus au programme visé.

Mise en contexte

La situation actuelle liée à la COVID-19 prive certaines entreprises de revenus et les oblige parfois à assumer des dépenses additionnelles, que ce soit en raison d'une diminution de la demande de leurs produits, d'une baisse des prix de ces produits, de contraintes de production ou de vente, de l'incapacité d'un acheteur à les payer, d'un manque de main-d'œuvre ou des mesures sanitaires à mettre en œuvre. Tout cela a des répercussions sur la rentabilité des entreprises. Les prochaines pages présentent quatre enjeux principaux (les **liquidités**, la **main-d'œuvre**, la **mise en marché** et les **mesures sanitaires**) ainsi que des mesures d'aide, nouvelles ou non, utiles au secteur bioalimentaire compte tenu de ces enjeux.

Enjeu 1 Les liquidités	3
Enjeu 2 La main-d'œuvre	7
Enjeu 3 La mise en marché	11
Enjeu 4 Les mesures sanitaires	14
Pour plus d'information	15

Enjeu 1 Les liquidités

Cet aide-mémoire indique d'abord des renseignements à recueillir pour déterminer si une entreprise a un problème de liquidités (fonds de roulement, trésorerie). Il présente ensuite un tableau des principales mesures d'aide fédérales et provinciales destinées à soutenir le fonds de roulement de l'entreprise pendant la période extraordinaire liée à la COVID-19.

AIDE-MÉMOIRE

Principaux indicateurs

Quels sont le ou les types de production de votre entreprise?

Passif à court terme

1. Avez-vous utilisé votre marge de crédit plus que d'habitude dans les dernières semaines?
2. Parvenez-vous à payer vos comptes fournisseurs dans les 30 jours ou moins (autrement dit, payez-vous vos comptes)?
3. Êtes-vous en mesure d'effectuer les paiements sur vos emprunts (capital et intérêts)?

Actif à court terme

4. Réussissez-vous à réaliser des ventes comme vous le faites d'habitude à cette période de l'année?
5. Les comptes clients sont-ils payés dans un délai de 30 jours ou moins (autrement dit, vos clients vous payent-ils)?

Suite

6. Souhaitez-vous parler à un conseiller en gestion? Vous pourriez obtenir un diagnostic précis de la situation financière de votre entreprise ainsi que des pistes de solution.
Si oui, communiquez avec le réseau Agriconseils de votre région.
7. Êtes-vous un client de La Financière agricole du Québec (FADQ)? L'offre de services de la FADQ comprend, entre autres choses, des programmes de subvention, d'assurance ou de protection du revenu et des garanties de prêt.
Si oui, communiquez avec votre conseiller.
Si non, communiquez avec le bureau régional de la FADQ.
8. Avez-vous parlé de votre situation avec votre comptable ou un représentant de votre institution financière?

Tableau des mesures d'aide fédérales et provinciales

Enjeu 1 : Les liquidités		
Organisations	Mesures	Sites Internet
La Financière agricole du Québec* (FADQ)	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$ sans prise de garantie mobilière ou immobilière et accessible à l'ensemble de la clientèle de la FADQ. • Devancement des paiements de subventions à l'investissement (Programme d'appui à la diversification et au développement régional, Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec, Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique). • Possibilité d'un moratoire de six mois sur le remboursement des prêts à l'ensemble de la clientèle. <p>Assurance et protection du revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paiements provisoires du programme Agri-stabilité plus rapides pour les producteurs éprouvant des difficultés financières. • Augmentation des paiements provisoires du programme Agri-stabilité (de 50 % à 75 % des bénéfices de ce programme). • Aucun avis de cotisation à l'assurance stabilisation des revenus agricoles transmis avant le 1^{er} juillet 2020. • Avis de cotisation à l'assurance récolte reportés du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2020. <p><i>* Le client doit être un producteur agricole ou transformer une partie de ses produits.</i></p>	https://www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/actualites/details/covid-19-voici-des-reponses-a-vos-questions/
Financement agricole Canada (FAC)	<p>Programme de reports de paiements et de ligne de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à une ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 500 000 \$. • Accès à un prêt de moins de 2,5 M\$. • Congé de capital pendant 12 mois ou de capital et d'intérêts pendant 6 mois sur les emprunts en cours. <p>Fonds pour des solutions d'affaires en agriculture et en alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements sous forme de dettes convertibles et d'autres solutions de financement souples. • Demandes évaluées individuellement au mérite et soutien maximal de 10 M\$. 	https://www.fcc-fac.ca/fr/covid-19/program-details.html https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2020/05/le-fonds-appuye-par-financement-agricole-canada-offre-des-solutions-novatrices-et-souples-en-cette-period-dincertitude.html

Enjeu 1 : Les liquidités (Suite)		
Organisations	Mesures	Sites Internet
Agriculture et Agroalimentaire Canada* (AAC)	<p>Programme de paiements anticipés (PPA)</p> <ul style="list-style-type: none"> Exemption des intérêts pour une portion supplémentaire de 100 000 \$ pour 2020-2021 si la totalité de l'avance du PPA est inférieure à 1 M\$. Période additionnelle de six mois accordée pour le remboursement des prêts dont la date de remboursement est le 30 avril 2020. <p>* Le client doit être un producteur agricole.</p>	<p>http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/programme-de-paiements-anticipes/?id=1462198969862</p>
Gouvernement du Canada (par l'entremise des institutions financières)	<p>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 40 000 \$ de prêts avec une période sans intérêts. Possibilité de 25 % de subvention sur paiement anticipé avant le 31 décembre 2022. <p>Programme de prêts conjoints</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantie de prêt ou prêt pour les PME. Jusqu'à 6,25 M\$ pour les flux de trésorerie opérationnels, dont 80 % du prêt est fourni par la Banque de développement du Canada (BDC) et 20 %, par l'institution financière. <p>Programme de garanties et de prêts à l'intention des PME</p> <ul style="list-style-type: none"> Crédit à l'exploitation et prêts à terme de fonds de roulement jusqu'à concurrence de 6,25 M\$. Prêts garantis dans une proportion de 80 % par Exportation et développement Canada (EDC). 	<p>https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx?special-initiative=covid19</p> <p>https://www.bdc.ca/fr/documents/soutien-special/PCE-programme-credit-entreprises.pdf</p>
Investissement Québec	<p>Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide financière d'un montant minimal de 50 000 \$ attribuée sous forme de garantie de prêt ou de prêt. Aucun minimum d'intervention financière dans le volet destiné aux établissements d'hébergement et aux attraits touristiques (incluant l'agrotourisme). 	<p>https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html</p>

Enjeu 1 : Les liquidités (Suite)		
Organisations	Mesures	Sites Internet
Agence du revenu du Canada (ARC)	<p>Subvention salariale d'urgence du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention salariale de 75 % pour toute entreprise qui a connu une baisse de revenus d'au moins 15 % pour le mois de mars et de 30 % pour les mois d'avril et de mai. Durée de six mois et effet rétroactif jusqu'au 15 mars 2020. <p>Subvention salariale temporaire pour les employeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention égale à 10 % des retenues à la source versées entre le 18 mars et le 19 juin 2020. 	<p>https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html</p> <p>https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html</p>
<p>Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)</p> <p>(par l'entremise des CAE* et des SADC*)</p>	<p>Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui financier aux PME vulnérables qui ne sont pas admissibles aux mesures déjà instaurées. Aide financière de 40 000 \$ et moins ou de plus de 40 000 \$, selon les besoins. <p>* CAE : centres d'aide aux entreprises; SADC : sociétés d'aide au développement des collectivités.</p>	<p>https://dec.canada.ca/fra/programmes/cei/coronavirus-farr/index.html</p>
<p>Gouvernement du Québec</p> <p>(par l'entremise de la MRC, du bureau de la municipalité ou de l'organisme*)</p>	<p>Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> Prêt ou garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$. <p>* Organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) dans la MRC.</p>	<p>https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/</p>
<p>Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)</p>	<p>Aide d'urgence pour le loyer commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention aux propriétaires qui entraînera une réduction des loyers de 75 % pour les petites entreprises qui ont été touchées par la COVID-19. 	<p>https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/covid19-cecra-small-business</p>
<p>Fondation</p>	<p>Soutien financier aux PME québécoises du secteur bioalimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Enveloppe de 40 M\$ prévue pour la prochaine année. 	<p>https://www.fondation.com/nouvelles/fondation-soutien-secteur-agroalimentaire/</p>

Enjeu 2 La main-d'œuvre

Cet aide-mémoire indique d'abord des renseignements à recueillir pour déterminer si une entreprise fait face à des défis relatifs à la main-d'œuvre, que celle-ci soit locale ou étrangère. Il présente ensuite un tableau des principales mesures d'aide fédérales et provinciales destinées à soutenir les entreprises dans ces défis pendant la période extraordinaire liée à la COVID-19.

AIDE-MÉMOIRE

Travailleurs étrangers temporaires

1. Accueillez-vous le nombre de travailleurs souhaité? Si non, quel est votre plan de rechange?
2. Avez-vous adapté vos logements pour ces travailleurs ([normes de l'Institut national de santé publique du Québec](#), espace, quarantaine, etc.)?

Travailleurs locaux

3. Accueillez-vous le nombre de travailleurs souhaité? Si non, quel est votre plan de rechange?
4. Avez-vous mis en œuvre des mesures incitatives (financières ou autres) pour retenir vos travailleurs?

Gestion des ressources humaines

5. Avez-vous dû faire ou envisagez-vous de faire des mises à pied?
6. Envisagez-vous de réembaucher certains travailleurs mis à pied?
7. Comment assurez-vous la formation de vos travailleurs?

Tableau des mesures d'aide fédérales et provinciales

Enjeu 2 : La main-d'œuvre		
Organisations	Mesures	Sites Internet
Revenu Québec	<p>Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif : permettre aux travailleurs à temps plein des secteurs désignés comme essentiels d'obtenir un salaire supérieur à ce que leur procurerait notamment la Prestation canadienne d'urgence (PCU). • Prestation de 100 \$ par semaine pour les salariés à faible revenu qui travaillent à temps plein ou à temps partiel dans les services essentiels. • Maximum de 16 semaines et effet rétroactif jusqu'au 15 mars 2020. 	<p>https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/services-en-ligne/services-en-ligne/demander-les-prestations-du-programme-incitatif-pour-la-retention-des-travailleurs-essentiels/enfant/</p>
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	<p>Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires (PAIOTET)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide de 1 500 \$ par travailleur étranger temporaire qui permet de respecter entièrement les exigences obligatoires relatives à leur isolement. 	<p>http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/programme-daide-pour-lisolement-obligatoire-des-travailleurs-etrangers-temporaires/?id=1588186409721</p>
Emploi et Développement social Canada	<p>Programme de travail partagé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif : fournir des prestations d'assurance emploi (AE) aux employés qui acceptent de réduire leur nombre d'heures de travail. • Prolongation de la durée maximale possible d'une entente, qui passe de 38 à 76 semaines. 	<p>https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/avis-covid-19.html</p>
Ministère des Finances (MFQ) (s'informer auprès de son comptable)	<p>Crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention salariale d'urgence du Canada devant être versée aux employeurs. • Crédit de cotisation au Fonds des services de santé payé à l'égard du salaire versé à certains employés bénéficiant d'un congé payé. 	<p>http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Bulletins/fr/BULFR_2020-7-f-b.pdf</p>

Enjeu 2 : La main-d'œuvre (Suite)		
Organisations	Mesures	Sites Internet
<p>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (par l'entremise des centres d'emploi agricole)</p>	<p>Investissement pour appuyer le recrutement des travailleurs agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prime de 100 \$ par semaine aux travailleurs agricoles pour une prestation de travail hebdomadaire minimale de 25 heures, en plus de la rémunération versée par l'exploitant agricole. Un travailleur peut bénéficier de ce programme et du Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) (les deux programmes ne sont pas concurrents). • Programme pour le déplacement de la main-d'œuvre qui tient compte des règles de distanciation sociale en vigueur. • Appui à la formation des nouveaux travailleurs. • Soutien financier aux 12 centres d'emploi agricole qui vise à répondre aux besoins de jumelage des entreprises agricoles avec de nouveaux travailleurs. • Collaboration : Union des producteurs agricoles (UPA) et Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole (AGRIcarrières). 	<p>https://www.emploiagricole.com/</p> <p>http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2804171249</p>
<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)</p>	<p>Programme d'emploi et de compétences des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonification de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ). • Subvention salariale aux entreprises agricoles ou alimentaires et aux autres organisations ayant un lien avec l'agriculture. • Objectif de 700 emplois supplémentaires financés dans le secteur bioalimentaire pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans. • Équivalent d'au plus 50 % des frais rattachés à l'embauche d'un jeune travailleur (80 % dans le cas d'un Autochtone ou d'un jeune confronté à des obstacles) versé aux employeurs, sans dépasser 14 000 \$. • Effet rétroactif jusqu'au 1^{er} avril 2020. • Évaluation des demandes selon le principe du premier arrivé, premier servi. 	<p>https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2020/05/le-gouvernement-du-canada-bonifie-le-programme-demploi-et-de-competences-des-jeunes-pour-aider-a-creer-de-nouveaux-emplois-pour-les-jeunes-dans-le-.html</p>

Enjeu 2 : La main-d'œuvre (Suite)		
Organisations	Mesures	Sites Internet
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)	<p>Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien financier direct visant à favoriser l'institution et l'implantation de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines, et à optimiser le fonctionnement des entreprises et du marché du travail (ex. : augmenter les compétences numériques relatives au télétravail, le recours aux bonnes pratiques liées aux enjeux sanitaires ou la communication organisationnelle). 	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/
Agence du revenu du Canada (ARC)	<p>Subvention salariale d'urgence du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention salariale de 75 % pour toute entreprise qui a connu une baisse de revenus d'au moins 15 % pour le mois de mars et de 30 % pour les mois d'avril et de mai. Durée de six mois et effet rétroactif jusqu'au 15 mars 2020. <p>Subvention salariale temporaire pour les employeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention égale à 10 % des retenues à la source versées entre le 18 mars et le 19 juin 2020. 	<p>https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html</p> <p>https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html</p>

Enjeu 3 La mise en marché

Cet aide-mémoire indique d'abord des renseignements à recueillir pour déterminer si une entreprise fait face à des défis relatifs à la mise en marché de ses produits bioalimentaires. Il présente ensuite un tableau des principales mesures d'aide fédérales et provinciales destinées à soutenir les entreprises dans ces défis pendant la période extraordinaire liée à la COVID-19.

AIDE-MÉMOIRE

Ma mise en marché habituelle

1. Comment faites-vous la mise en marché de vos produits?
 - Mise en marché collective (plan conjoint)
 - Marché public
 - Kiosque de vente à la ferme
 - Vente en ligne avec point de chute, livraison, service à l'auto
 - Agrotourisme
 - Autocueillette
 - Paniers
 - Hôtels, restaurants et institutions (HRI)
 - Grossistes
 - Distributeurs
 - Mise en marché effectuée directement auprès du propriétaire de l'épicerie

Connaissez-vous les principaux acteurs et ressources de votre région?

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Corporation de développement économique (CDE)
- Centre local de développement (CLD)
- Centres d'aide aux entreprises (CAE)

Ma mise en marché en 2020

2. Comment la situation actuelle nuit-elle à votre mise en marché (points de vente ou partenaires, calendrier de vente, entreposage, etc.)?
3. Comment la situation actuelle nuit-elle à vos ventes (prix, choix du canal de commercialisation, consommateurs au rendez-vous ou non, etc.)?
4. Quelles modifications avez-vous apportées à votre processus de vente jusqu'à présent?
5. Faites-vous de la vente en ligne? Si non, envisagez-vous d'en faire?

- Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)
- [Table de concertation alimentaire](#)
- Associations
- Autres

Tableau des mesures d'aide fédérales et provinciales

Enjeu 3 : La mise en marché		
Organisations	Mesures	Sites Internet
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	<p>Plateforme numérique transactionnelle pour l'achat de produits bioalimentaires locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide financière de 50 000 \$ accordée à l'Association des marchés publics du Québec. Plateforme permettant la précommande, le préemballage, le paiement en ligne et la collecte des denrées à un kiosque situé à l'emplacement du marché. Plateforme en activité à compter du 16 mai et déployée progressivement selon l'ouverture des marchés publics. 	<p>http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2804248201&lang=en</p>
Gouvernement du Québec	<p>Le Panier bleu</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisme à but non lucratif visant à stimuler l'achat local au Québec. Plateforme numérique non transactionnelle qui permet de répertorier sous la même enseigne tous les détaillants québécois et leurs produits. 	<p>https://www.lepanierbleu.ca/</p>
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	<p>Programme Proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide financière pour le développement de l'aspect de la « vente en ligne » d'une entreprise ou une nouvelle image de marque, la conception de nouveaux emballages, etc. Obligation de s'inscrire dans la mise en œuvre d'un plan de commercialisation. Possibilité de communiquer avec le bureau de sa direction régionale du MAPAQ pour plus d'information. 	<p>https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/developpementmarches/Pages/ProgrammeProximite.aspx</p>

Enjeu 3 : La mise en marché (Suite)		
Organisations	Mesures	Sites Internet
Gouvernement du Canada Mesures spéciales visant à aider les agriculteurs et les transformateurs alimentaires	<p>Programme Agri-relance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montants de 50 M\$ pour le secteur bovin et de 50 M\$ pour le secteur porcin visant à favoriser le maintien des inventaires. • Financement de 60 % accordé par le gouvernement du Canada et de 40 % par le gouvernement du Québec, la portion fédérale devant couvrir jusqu'à 90 % des coûts extraordinaires qui doivent être assumés par les producteurs au lieu des 70 % habituels. <p>Programme d'achat des aliments excédentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant de 50 M\$ pour le rachat des surplus occasionnés par la crise chez les producteurs et la redistribution aux banques alimentaires, ce qui permet d'assurer la sécurité alimentaire. <p>Augmentation du plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait (CCL)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Majoration de 200 M\$ de la marge de crédit de la CCL pour couvrir les coûts liés à l'entreposage temporaire du fromage et du beurre. 	<p>https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#industries</p>
Investissement Québec	<p>Plan de relance touristique (incluant l'agrotourisme)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un nouveau volet destiné aux établissements d'hébergement et aux attraits touristiques dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE). • Possibilité d'obtenir des prêts et des garanties de prêts à des conditions avantageuses. • Aucun montant minimum d'intervention financière. 	<p>https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html</p> <p>https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/soutien-industrie-touristique-covid19/</p>

Enjeu 4 Les mesures sanitaires

Cet aide-mémoire indique d'abord des renseignements à recueillir pour déterminer dans quelle proportion l'adoption de mesures sanitaires par une entreprise est susceptible d'avoir un effet sur sa rentabilité. Il présente ensuite un tableau des principales mesures d'aide fédérales et provinciales destinées à soutenir les entreprises dans ces défis pendant la période extraordinaire liée à la COVID-19.

AIDE-MÉMOIRE

1. Avez-vous pris connaissance des normes sanitaires en vigueur ([Institut national de santé publique du Québec](#), [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#))?
2. Avez-vous une idée des coûts que cela représentera pour votre entreprise? Comment financerez-vous les adaptations nécessaires?
3. Devez-vous faire face à des défis particuliers dans la mise en place de ces normes?

Tableau des mesures d'aide fédérales et provinciales

Enjeu 4 : Les mesures sanitaires		
Organisation	Mesure	Site Internet
Agriculture et Agroalimentaire Canada Mesures spéciales visant à aider les agriculteurs et les transformateurs alimentaires	Fonds d'urgence pour la transformation (FUT) <ul style="list-style-type: none"> • Montant de 77,5 M\$ visant à aider les producteurs d'aliments à accéder à de l'équipement de protection individuelle (EPI), à s'adapter aux protocoles sanitaires et à automatiser ou à moderniser leurs installations, leurs processus et leurs opérations. 	https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2020/06/maintien-et-renforcement-du-secteur-de-la-production-et-de-la-transformation-des-aliments-au-canada.html

Pour plus d'information

Québec : [Aide financière \(COVID-19\)](#)

Canada : [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#)

Aide psychologique

- [Au cœur des familles agricoles \(ACFA\)](#) (travailleurs de rang, maisons de répit)
- [Programme d'aide pour les agriculteurs \(PAPA\)](#)
- [Association québécoise de prévention du suicide \(AQPS\)](#) 1 866 APPELLE (277-3553)
- #811 (Info-social)

Programmes d'aide financière pour les entreprises

Il existe maintenant un [outil en ligne](#) pouvant aider les entreprises à trouver les mécanismes de soutien et autres programmes et services qui peuvent leur être utiles pendant la période extraordinaire liée à la COVID-19.

Service d'aide à la résilience des entreprises (SRE)

Le gouvernement du Canada a annoncé qu'il appuyait la mise en place d'un service d'assistance téléphonique pendant quatre semaines, soit à partir du 25 mai 2020, pour soutenir les petites et moyennes entreprises qui connaissent des difficultés dans le contexte de la COVID-19. Le SRE permet aux entrepreneurs de parler à des conseillers d'affaires pour connaître les programmes d'aide gouvernementaux qui conviennent le mieux à leur situation. Ces conseillers d'affaires sont des membres de l'organisation Comptables professionnels agréés du Canada. Ils pourront aussi répondre à des questions sur la réglementation fiscale, élaborer avec les entrepreneurs une planification stratégique et fournir des conseils financiers personnalisés aux dirigeants qui éprouvent des besoins urgents.

- Service national bilingue.
- 1 866 989-1080 (numéro sans frais), sept jours par semaine, de 8 h à 20 h (heure de l'Est).

Toute l'information importante en agriculture

Consultez la page web [COVID-19 Questions-réponses pour les clientèles du MAPAQ](#) pour obtenir des réponses à vos questions relatives à la COVID-19. Consultez également la liste des [programmes](#) offerts par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour le développement du secteur bioalimentaire.